



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation

06/08/2024

Date d'affichage :

06/08/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 août à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MIMOUNI Jean-Luc, Maire.

Étaient présents : MIMOUNI Jean-Luc, BATIOU Aline, CAUFFEPÉ-POURCET Jacques, DAMO Danielle, DE SOUSA Pamela, DELAVault Benjamin, SIMONATO Cédric

Était excusée : SEUBE Sylvie

Était absent : HAAG Yannick

En application de l'article L 21-2115 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Jacques CAUFFEPE-POURCET a été nommé secrétaire de séance.

DCM 2024-0812-10

AUGMENTATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de location de la salle des fêtes n'ont pas été modifié depuis la délibération 232 du 19 avril 2007.

Il rappelle les montants en vigueur : 50€ pour les habitants de la commune, 250€ pour les extérieurs et 450€ de caution.

Il propose de les modifier à partir du 1^{er} septembre 2024 en tenant compte de la saisonnalité été / hiver :

Période de location	Habitants de la commune	Hors commune	Caution
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	50 €	400 €	500 €
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	50 €	300 €	500 €

La location comprend : les tables et chaises, l'accès au bar et à la cuisine avec piano de cuisson (gazinière et four), frigo et chambre froide. Aucune vaisselle (assiettes, couverts, verres, plats, etc.) ne sera mise à disposition.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de modification des tarifs de la salle des fêtes

DECIDE d'appliquer les tarifs proposés par M. le Maire

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance
Jacques CAUFFEPÉ-POURCET

Le maire,
Jean-Luc MIMOUNI

